

## Réponse au postulat du Conseiller Kilian Duggan

### Séance du Conseil communal du 19 juin 2023

#### Mise en œuvre d'une stratégie canine sur le territoire communal

##### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2021, le Conseiller Kilian Duggan a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*« Suite au choix de la population de dimanche dernier, un espace vert s'apprête à disparaître à Lutry.*

*Si certains considèrent cet espace vert comme un parc public luxuriant, mon expérience montre plutôt qu'il est quasiment exclusivement fréquenté par nos amis à quatre pattes et leur propriétaire. Ainsi, c'est effectivement un espace dévolu aux chiens qui s'apprête à disparaître. Permettez-moi d'avancer quelques faits :*

- *Alors qu'en 2010, 403 chiens étaient recensés sur le territoire communal, près de 600 sont comptabilisés 10 ans plus tard.*
- *Notre règlement de police prévoit, à son article 65, que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et dans les lieux accessibles au public. C'est-à-dire partout, sauf chez soi.*
- *Le règlement d'application de la loi vaudoise sur la Faune, impose, depuis le 3 juillet 2019, de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet dans les zones forestières.*
- *L'ordonnance sur la protection des animaux, à l'art.71, prévoit en outre que les chiens doivent pouvoir, dans la mesure du possible, se mouvoir librement sans être tenus en laisse.*

*Compte tenu de ces éléments, il semble bien illusoire, pour les propriétaires de chiens à Lutry, de pouvoir respecter simultanément toutes ces règles.*

*Ainsi, vu l'augmentation importante du nombre de chiens sur notre territoire et la prochaine disparition du dernier parc utilisé comme tel, il me semble nécessaire de proposer des infrastructures de qualité à un nombre grandissant de nos concitoyens. Je demande donc à la Municipalité qu'elle propose une stratégie de développement d'espaces dévolus aux chiens, où ceux-ci pourront s'ébattre en toute sécurité. »*



## Réponse de la Municipalité

En préambule, il n'existe pas de véritable parc à chiens sur le territoire de la Commune de Lutry. En effet, ce type de parc devrait être clôturé et désigné avec une signalisation caractéristique. Certes, le parc Burquenet est proche de ce standard, mais sa destination n'est pas signalée comme spécifiquement destinée aux chiens.

Néanmoins, la Municipalité est consciente que le futur quartier de Burquenet et la renaturation de la Lutrive vont entraîner la perte de deux zones particulièrement appréciées des propriétaires de chiens. Afin de compenser cette perte, la Municipalité a comme stratégie, dans la mesure du possible, de mettre en place de nouveaux parcs canins.

À court terme, une partie du parc du Voisinand peut être aménagée en parc pour chiens moyennant la pose d'une clôture délimitant clairement le périmètre réservé.

À moyen et à long terme, les parcelles privées communales suivantes pourraient être également aménagées en partie comme parcs à chiens :

- le parc du Signal de Bochat ;
- le site de Corsy / La Conversion (chantier 6 du SDEL) ;
- la prairie située à la Canélaz ;
- la prairie située au Landar (à proximité de Cristal Dog).

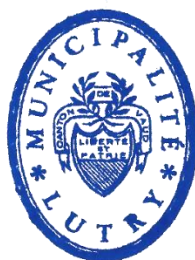
Par ailleurs, les futurs projets appelés à se développer dans le quartier de Burquenet (après la mise en vigueur du plan de quartier « Burquenet Sud ») pourraient éventuellement intégrer l'aménagement d'espace(s) dédié(s) aux chiens, bien que de dimensions plus limitées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Kilian Duggan.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Municipal délégué : M. Étienne Blanc